

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Délibération : **2021-09-219**
OBJET : **DENOMINATION DE VOIE : IMPASSE DES ROCHERS**
Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absent : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT.

Rapporteur : Benjamin VACHET

Dans le cadre du permis d'aménager n°044 209 20 E0002 situé au 41 rue de Nantes, une voie privée a été créée. Il convient aujourd'hui de la dénommer.

Les propositions ci-dessous ont été faites aux membres de la commission Aménagement le 16 septembre 2021 :

- impasse du soleil levant
- impasse de la mine rocheuse
- impasse des rochers

Après échanges, les membres de la commission Aménagement ont retenu la dénomination suivante : impasse des rochers.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager n°044 209 20 E0002 : impasse des rochers

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 27 septembre 2021
Alain ROYER, Maire

